



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**

**N° 2010-136 du 14 décembre 2010**

**OBJET : Fonds de concours 2010 –Cervières - Névache**

Rapporteur : M. Alain FARDELLA

Le 14 décembre 2010 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 décembre 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 jusqu'à la délibération n° 2010-136  
31 à partir de la délibération n° 2010-137

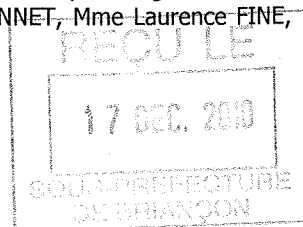
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votes : 34 jusqu'à la délibération n° 2010-136  
36 à partir de la délibération n° 2010-137

*M. Henry RAOUX est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Marie MARCHELLO, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER (à partir de la délibération n° 2010-137), M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET (à partir de la délibération n° 2010-137), M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, Mme Corinne MEYER, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

**Avaient donné pouvoir :** M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ  
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY  
M. Marc FAURE BRAC à M. Marc FORNESI  
M. Philippe MARIACHER à M. Henry RAOUX  
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL.



**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

**Vu** les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 26 octobre 2010 du Conseil Municipal de la Commune de Cervières,

**Vu** la délibération du 19 octobre 2010 du Conseil Municipal de la Commune de Névache,

**Considérant** la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 26 novembre 2010,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 30 novembre 2010,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Répond aux sollicitations de ses Communes Membres et de constituer un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais,

- Décide du versement au titre du Fonds de Concours 2010
  - à la Commune de **Cervières** : **10 000 €** pour l'acquisition d'une motoneige, l'aménagement de voirie, l'aménagement d'une aire de jeux, l'achat d'une sono portative et la réfection de la toiture de la chapelle du Blétonnet
  - à la Commune de **Névache** : **11 631 €** pour la révision trentenaire des remontées mécaniques et des travaux éventuels en décaissant.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2010 de la Collectivité,
- Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 16 DEC. 2010

Date affichage : 20 DEC. 2010